

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n° AG2024/02/19/2-2

portant sur

### UN AVIS RENDUS PAR LA CCI NICE COTE D'AZUR EN MATIERE D'URBANISME MODIFICATION N°4 DU PLU DE CANNES

*Séance de l'Assemblée Générale de la CCI Nice Côte d'Azur  
du 19 février 2024*

## PARTICIPANTS

Madame Maryline PELOU, chargée de mission action économique – qui représente M. Jean-Paul CATANESE - Directeur Départemental des **Finances publiques des Alpes-Maritimes**

Madame Melissa BENCHALAL - Chargé de mission tutelle consulaire, Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (**DREETS**) PACA

Mesdames et Messieurs SAVARINO Jean-Pierre - Président, LACHKAR Laurent – Vice-Président, MESSINA Cédric – Vice-Président Délégué, KOTLER Jacques – Vice-Président Délégué, GALBOIS Charles - Vice-Président Délégué, NASSIF Anis – Trésorier, LECHACZYNSKI Anne – Secrétaire, BOVIS Jessica – Secrétaire, **Membres du Bureau.**

Mesdames et Messieurs ALFANDARI Bernard, ARIN Nicolas, BERTELOOT Nathalie, BONNIN Olivier, BUTEAU Nicolas, CALVIERA Stéphanie, CHAUMIER Eric, DASSONVILLE Pascal, DEVEAU Laurent, DOLCIANI Lionel, DUMAS Philippe, GAMON Christophe, GARCIA Philippe, GRECH Stéphane, HOELLARD Michèle, JASSET Marc, LAYLY Eric, LELLOUCHE Jean-Pierre, LEROUX-COSTAMAGNA Frédérik, LONDEIX Laurent, MANE Jean, MARIN Matthieu, MARTINON Martine, MOLINES Gérard, MOULARD Patrick, NICOLETTI Pascal, NIDDAM Ilan, PALLANCA Charles, PASTORELLI Nadège, REBUFFEL Claudine, SEROUSSI Béatrice, SOURAUD Emmanuel, TEBOUL Thierry, TRIPODI Christophe, VIANO Emmanuelle, **Membres Élus Titulaires.**

**43 Membres participants, le quorum de 32 votants est atteint conformément aux règles de quorum et de majorité du Règlement Intérieur de la CCINCA. L'Assemblée peut valablement délibérer.**

Mesdames et Messieurs ALBISER Yves, DECROIX Jean-Pascal, GAUTIER Philippe, IVALDI Dominique, MASSÉ Philippe, SANTONI Lisa, VALENZA Marcello, **Membres Associés**

Mesdames et Messieurs BENMUSSA Thierry, BILLARD Philippe, CERAGIOLI Geneviève, DHOSTE Marie-Chantal, PUY Michel, **Conseillers Techniques**



## EXCUSES

---

Monsieur Philippe LOOS - **Secrétaire général de la Préfecture des Alpes-Maritimes**

Monsieur Jean-Marc BOUVET, Administrateur des finances publiques adjoint à la Division de l'action économique – qui représente M. Jean-Paul CATANESE -Directeur Départemental des **Finances publiques des Alpes-Maritimes**

Madame GASTAUD Fabienne – Vice-Président, **Membre du Bureau.**

Mesdames et Messieurs ALZINA Claude, BATEL Claude, CARLADOUS Laure, COURTADE Anny, DUPHIL Thierry, LIZZANI Elisabeth, MESSINA Aurélie, NOIRAY Florent, RENAUDI Philippe, ROMERO Pierre, SCOFFIER Stéphanie, TRICART Michel, **Membres Élus Titulaires.**

Mesdames et Messieurs DEBAISIEUX Jean-Marie, LABAT André, LEMETEYER Chantal, PONSART Pascal, RAGNI Marcel, SERVANT Lionel, **Membres Associés,**

Mesdames et Messieurs BALDET Christophe, LAPIERRE Nathalie, RAPIOR Blaise, **Conseillers Techniques**

## ABSENTS

---

Messieurs STELLARDO Gilbert, PERUGINI Francis, ESTEVE Dominique, KLEYNHOFF Bernard, **Présidents Honoraires,**

Monsieur DI NATALE Paul-Marie, **Vice-Président Honoraire**

Monsieur BRINCAT Bernard, **Trésorier Honoraire**

Madame BRUT Karine – Trésorier Adjoint, **Membre du Bureau.**

Mesdames et Messieurs GINO Bertrand, GUITTARD Cynthia, MARIN Christophe, MARIO Pierre, SALUSSOLIA Brigitte, VALENTIN Bruno, **Membres Élus Titulaires.**

Mesdames et Messieurs ALEMANNI Pierre, ALUNNI Max, BALICCO Laurent, CAPPELLAERE Nicolas, DALBERA Renaud, EBEL Jean-Marie, FLORENCE Patrick, GAROTTA Mathieu, GIBEAUD Richard, GOLDNADEL Franck, JULIENNE Stéphane, KLEINKLAUS Christophe, LUNDQVIST Nathalie, RASPOR Marc, SABATIER Marion, WELTER Christine, **Membres Associés,**

Mesdames et Messieurs BEHAR Claire, CAMY César, FERRALIS Gérard, HIGUERO Valérie, LAGRANGE Eric, LAURENTI Thomas, LEVI Jean-Pierre, MANSI Théo, MESSIKA Cyril, MOURET Bernard, PLUMION Nicolas, ROUGET Sylvain, **Conseillers Techniques**

**VUS :**

- ▶ Les articles L.132-7, L.153-16 et R.153-4 du Code de l'urbanisme ;
- ▶ Les articles 45, 48, 49 et 79 du Règlement intérieur de la CCI Nice Côte d'Azur ;
- ▶ L'annexe 9 du Règlement intérieur de la CCI Nice Côte d'Azur relative aux délégations de compétences au Bureau ;
- ▶ L'Avis favorable du Bureau de la CCINCA rendu lors de sa séance du 05 février 2024.

**CONSIDERANT :**

- ▶ Que conformément à l'article 45 du Règlement intérieur de la CCI Nice Côte d'Azur, dans le cadre de la mission consultative de la CCINCA telle que résultant de l'article L.712-1 du Code de commerce, l'Assemblée Générale adopte les avis requis par les lois et règlements ;
- ▶ Que conformément aux articles L.132-7, L.153-16 et R.153-4 du Code de l'urbanisme, les Chambres de commerce et d'industrie territoriales sont associées à l'élaboration des plans locaux d'urbanisme et que dès lors, les projets de plan doivent leur être soumis pour avis, lesquels doivent être rendus au plus tard dans un délai de trois mois après transmission. À défaut de réponse dans ce délai, ces avis sont réputés favorables ;
- ▶ Que conformément aux articles 45, 49 et 79 du Règlement intérieur de la CCI Nice Côte d'Azur, l'Assemblée Générale a délégué compétence au Bureau pour préparer les projets de délibération en matière d'avis d'urbanisme sur les bases des documents d'urbanisme qui lui sont présentés. Ces délégations de compétences au Bureau sont formalisées au sein de l'Annexe 9 du Règlement intérieur de la CCI Nice Côte d'Azur ;
- ▶ Que le Bureau a émis un avis favorable à l'adoption, par l'Assemblée Générale, pour l'avis présenté ci-dessous, lors de sa séance du 05 février 2024.



**LES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,  
À LA MAJORITE ABSOLUE DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**

▶ **ADOPTENT** l'avis précisé dans le tableau ci-après :

TERRITOIRE	TYPE DE PROCEDURE	AVIS
Cannes	<p>Modification n°4 du PLU de Cannes</p> <p><b>La commune de Cannes</b> poursuit l'ensemble de ses objectifs dans le cadre de cette modification :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Développement économique,</li><li>- Urbanisme de proximité pour la vie de quartier,</li><li>- Sauvegarde des composantes urbaines,</li></ul> <p>Éléments rédactionnels du PLU pour la clarté.</p> <p><b>Les points importants de cette modification n°4 :</b></p> <p><b>Evolution de la zone URb de la Roubine, en zone UKF :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Evolution permettant d'alléger les conditions d'implantation des sous-destinations, et d'application des règles de gabarit.</li><li>• Permet de lever les restrictions de constructibilité, car un projet d'aménagement global était attendu.</li><li>• Majoration des hauteurs possibles.</li></ul> <p>Quartier des Mûriers : ajustement des hauteurs Classement de jardins, et arbres remarquables Modification pour antennes téléphoniques.</p> <p>Autres entreprises implantées sur le secteur de modification : France Helice, Soditech (études techniques), transports de voyageurs Autocars Musso, Schindler...</p> <div style="border: 1px solid green; padding: 5px; margin-top: 10px;"><p>Cette modification n°4 est une suite de la précédente modification, à l'Ouest. Ce changement de zonage est favorable aux entreprises implantées notamment Thales Alenia Space.</p></div>	<b>Favorable</b>



Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus,

Pour extrait conforme,

**Nombre d'inscrits : 63**                      **Nombre de départs : 0**  
**Nombre de participants au vote : 43** (*quorum : 32, atteint*)  
**Nombre de votes exprimés : 32**

---

**Abstention : 11    Contre : 0    Pour : 32**

Nice, le 19 février 2024

La secrétaire

Anne LECHACZYNSKI

Le Président

Jean-Pierre SAVARINO

